

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE (Énercycle)** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt-cinquième jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre (25 janvier 2024), SEIZE HEURES (16 H)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Madame Nancy Mignault, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Est absent :

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2024-01-5658

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2023
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 janvier 2024
6. Approbation des directives et des ordres de changement
7. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
8. Annulation de soldes résiduares de règlements d'emprunts
9. Acquisition de deux camions vacuum (OS-949)
10. Autorisation de signature d'un addenda au contrat de service conclu avec Services Matrec le 25 février 2014
11. Entériner la prolongation du contrat afférent à l'appel d'offres OS-893 pour la fourniture et livraison de bacs roulants de 240 litres et de bacs de cuisine pour la collecte des matières compostables

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Octroi du contrat pour l'analyse d'échantillons en laboratoire pour 2024-2025 (DDP-2023-299)
13. Entente de paiement - Autorisation
14. Adoption du règlement 2024-01-64 abrogeant le règlement 2021-12-50
15. Contrat de transport et traitement du verre (DDP-2024-305)
16. Construction de la cellule 6 pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès, phase 2 (OS-953)
17. Autorisation de retrait d'une partie du surplus accumulé par Groupe RCM dans Récupération Mauricie SENC
18. Modification de la résolution 2023-10-5621
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5659

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
14 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énergiecycle tenue le 14 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5660

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2024**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration d'Énergiecycle tenue le 18 janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-01-5661

**APPROBATION DES DIRECTIVES ET DES ORDRES DE
CHANGEMENT**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver les travaux supplémentaires, les directives de changement, les ordres de changement et les dépenses afférentes indiqués à la liste des directives et des ordres de changement jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5662

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de janvier 2024, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5663

**ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS
D'EMPRUNTS**

ATTENDU qu'Énercycle a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu.

ATTENDU qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

ATTENDU qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENDU que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est, par conséquent, proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER** Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

MADAME NANCY MIGNAULT, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu unanimement :

QU'Énercycle modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, Énercycle affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QU'Énercycle informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QU'Énercycle demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5664

ACQUISITION DE DEUX CAMIONS VACUUM (OS-949)

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour l'acquisition de deux camions vacuum :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Omega	1 022 350,00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-949, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Omega, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5665

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ADDENDA AU
CONTRAT DE SERVICE CONCLU AVEC SERVICES
MATREC LE 25 FÉVRIER 2014**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le directeur des affaires juridiques et greffier à signer pour et au nom d'Énercycle, un addenda substantiellement conforme à un projet d'addenda daté du 21 décembre 2023, et ce, afin de modifier le contrat de service conclu avec Services Matrec inc. le 25 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5666

**ENTÉRINER LA PROLONGATION DU CONTRAT AFFÉRENT
À L'APPEL D'OFFRES OS-893 POUR LA FOURNITURE ET LA
LIVRAISON DE BACS ROULANTS DE 240 LITRES ET DE
BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES
COMPOSTABLES**

Il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'entériner la prolongation par l'administration du contrat afférent à l'appel d'offres OS-893 pour la fourniture et livraison de bacs roulants de 240 litres et de bacs de cuisine pour la collecte des matières compostables.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-01-5667

**OCTROI DU CONTRAT POUR L'ANALYSE
D'ÉCHANTILLONS EN LABORATOIRE POUR 2024-2025
(DDP-2024-299)**

ATTENDU les prix soumis suite à une demande de prix pour un contrat d'analyses d'échantillons en laboratoire pour les années 2024 et 2025 :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
Bureau Veritas	65 059,70 \$
Agat Laboratoires	-
Eurofins Environex	77 640,60 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2023-299, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Bureau Veritas, selon les termes et conditions prévus à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5668

ENTENTE DE PAIEMENT - AUTORISATION

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'administration à conclure une entente avec l'entreprise reliée au dossier numéro 60407, et ce, afin de permettre à cette entreprise de répartir le paiement en 2024 de sa créance en douze (12) paiements mensuels, et ce, sans que ceci n'entraîne de frais ou d'intérêts supplémentaires.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Règl.: 2024-01-64

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-01-64 ABROGEANT LE
RÈGLEMENT 2021-12-50**

Il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé et résolu d'adopter le règlement 2024-01-64 abrogeant le règlement 2021-12-50.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que le règlement d'emprunt 2021-12-50 n'a pas été soumis à la Ministre des Affaires municipales pour approbation et que ce règlement n'est conséquemment pas entré en vigueur ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le règlement 2021-12-50 est abrogé rétroactivement au 16 mars 2021.

ARTICLE 2 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5669

**CONTRAT DE TRANSPORT ET TRAITEMENT DU VERRE
(DDP-2024-305)**

ATTENDU la demande de prix transmise à l'entreprise Bellemare Environnement pour la levée de conteneurs pour la route du verre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2024-305 à l'entreprise Bellemare Environnement, selon les termes et conditions prévus à l'offre de l'entreprise transmise le 22 janvier 2024, et ce, sous réserve que le montant de la dépense n'excède pas le montant budgété de 88 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5670

**CONSTRUCTION DE LA CELLULE 6 POUR LE LET DE
SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS, PHASE 2 (OS-953)**

ATTENDU les prix soumis suite à un appel d'offres pour la construction de la cellule 6 pour le LET de Saint-Étienne-des-Grès, phase 2 :

Entreprises	Prix (taxes en sus)
FC Géosynthétiques inc.	1 339 769,00 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME NANCY MIGNAULT**, Représentante d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat OS-953, au seul soumissionnaire conforme, soit l'entreprise FC Géosynthétiques inc., selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5671

**AUTORISATION DE RETRAIT D'UNE PARTIE DU SURPLUS
ACCUMULÉ PAR GROUPE RCM DANS RÉCUPÉRATION
MAURICIE SENC**

ATTENDU que les associés de Récupération Mauricie SENC ont intérêt à maintenir la répartition du capital au ratio de 51 % (RCM) – 49 % (Énercycle) ;

ATTENDU qu'au 31 mars 2023 le capital pour Groupe RCM était de 2 636 977 \$ et de 1 590 039 \$ pour Énercycle.

ATTENDU qu'Énercycle ne souhaite pas réinjecter des fonds afin d'équilibrer le capital et donc que son capital doit représenter 49 % du capital total ;

ATTENDU que si 49 % est égal à 1 590 039 \$, alors 51 % est égal à 1 654 939 \$ et donc que l'écart entre la valeur cible et la valeur actuelle du capital de Groupe RCM est de 982 038 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser Récupération Mauricie SENC, en vertu des motifs indiqués ci-haut, à procéder à la redistribution de profits en émettant un versement à Groupe RCM au montant de 982 038 \$, et ce, afin d'équilibrer la valeur du capital du Groupe RCM par rapport au capital d'Énercycle.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou la directrice des finances et trésorière ou le directeur des affaires juridiques et greffier ou le directeur général de Groupe RCM, à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2024-01-5672

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2023-10-5621

ATTENDU la réception de la facture WOQT0426721 pour la réparation d'un compacteur ;

ATTENDU que le contrat afférent avait préalablement été autorisé par la résolution numéro 2023-10-5621 pour un montant n'excédant pas 45 917, 70 \$ taxes en sus ;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier ce dit montant afin de le faire correspondre au montant de la facture WOQT0426721 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de modifier la résolution 2023-10-5621 en remplaçant le montant de 45 917,70 \$ par un montant de 57 941,06 \$, taxes en sus

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2024-01-5673

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de lever l'assemblée à seize heures cinq minutes (16 h 05).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE